
ÉPREUVE ÉCRITE D'ITALIEN LANGUE ETRANGERE 2

ENS : PARIS - CACHAN

Coefficients : PARIS 3 CACHAN 2

Membre de jury : Judith Revel

Le texte proposé portait sur l'émergence des nouvelles technologies, sur la menace que celles-ci représentent pour le primat de la télévision, et sur la manière dont cette dernière tend à se réorganiser (en intégrant en particulier des contenus interactifs) afin de répondre à cette situation nouvelle.

Là encore, à part quelques cas isolés d'insuffisance linguistique évidente, le problème a davantage semblé être celui de la méthode (pour la traduction comme pour la réponse à la question finale) que celui de l'usage de la langue en lui-même. Les remarques faites pour l'épreuve de LVI valent donc de la même manière. Dans les deux cas, les notes ont été données de manière à utiliser toute la gamme disponible, depuis l'insuffisance grave jusqu'à l'excellence (pour la LVII : de 2,5 à 18). Peu de candidats ont fait preuve d'un niveau de langue scandaleux, mais ils existent : on se demande dans certains cas s'il n'aurait pas mieux valu réorienter le candidat vers le choix d'une autre langue que l'italien. On rappelle enfin que l'italien n'est ni le français, ni le latin, ni l'espagnol, et que rien n'est plus irritant que de lire des copies hispano-françaises en lieu et place d'une copie d'italien, plus encore quand il s'agit d'une épreuve de concours.